

■ **Fiduciaire Stanley Nicolas S.A.**, à Lausanne (FOSC du 05.02.2003, p. 16). Statuts modifiés le 10 avril 2003. Les 100 actions nominatives de CHF 1'000 sont converties en 10'000 actions nominatives de CHF 10. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 10'000 actions nominatives de CHF 10, avec restrictions quant à la transmissibilité.  
Journal no 4341 du 02.05.2003  
(00980922 / CH-550.0.075.673-1)